

EXTRAIT DU REGISTRE DE
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 10 juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Philippe ROBILLOT, Maire.

Présents : M. Philippe ROBILLOT, *Maire*,

Mme Bernadette ALLAIN, M. Joël DE WULF et Mme Anita CACAUX, *Adjointes*

M. André-Joseph PERDRIX, Mme Sabine GODEFROY, M. Paul CHENU, Mme Jacqueline LEROY, M. Sébastien BLOTTIERE, Mme Agnès YON, M. Cyrille LEREFAIT, M. Dominique DUVAL, et, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. Jean-Claude EUDE.

Absents : M. François DELAVOPIERE et Mme Clémentine LIARD.

M. André-Joseph PERDRIX a été élu secrétaire de séance.

Objet : Délibération tarifs périscolaire. à compter de septembre.

Monsieur le Maire précise que la gestion du périscolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis revient à la commune. Il propose de garder la même amplitude horaire, soit :

- matin 07 h 00 – 08 h 45
- soir : 16 h 30 – 19 h 00

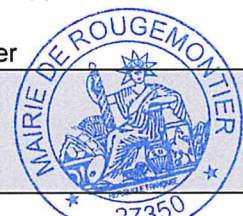
Il propose de garder les tarifs suivants :

Tarifs périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	Tarif au 1/4 d'heure					
	Habitants CCAPVR			Habitants CCAPVR		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Tranche 1 < 1000 €	0.10 €	0.08 €	0.06 €	0.14 €	0.11 €	0.08 €
Tranche 2 < 1500 €	0.15 €	0.11 €	0.08 €	0.20 €	0.15 €	0.11 €
Tranche 3 < 3000 €	0.25 €	0.19 €	0.13 €	0.35 €	0.27 €	0.18 €
Tranche 4 < 5000 €	0.45 €	0.34 €	0.22 €	0.63 €	0.47 €	0.31 €

Signé électroniquement par : Philippe ROBILLOT

Date de signature : 21/06/2024

Qualité : Maire de Rougemontier



Date de convocation : 06 juin 2024

Date d'affichage : 06 juin 2024

Nombre de conseillers :

- En exercices : 15
- Présents : 12
- Votants : 12

N° 2024-06-07

Envoyé en préfecture le 21/06/2024
Reçu en préfecture le 21/06/2024
Publié le
ID : 027-212704977-20240610-2024_06_07-DE

S'LO

Tranche 5 > 5000 €	0.62 €	0.47 €	0.32 €	0.86 €	0.65 €	0.44 €
Tarifs exceptionnels	0.65 €	0.50 €	0.35 €	0.90 €	0.70 €	0.50 €

- une majoration de 40% sera appliquée aux habitants hors CCPAVR
- prix fixe du goûter 0.63 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents fixe les prix des repas de la cantine au tarif ci-dessus mentionnés à compter de septembre 2024.

André Joseph PERDRIX.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,
Philippe ROBILLOT.



Date de convocation : 06 juin 2024

Date d'affichage : 06 juin 2024

Nombre de conseillers :

- En exercices : **15**
- Présents : 12
- Votants : 12